



Conseil économique et social

Distr. Limitée
17 novembre 2023
Français
Original: anglais, français,
russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

131e réunion

Genève, 4 décembre 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Affaires relatives au Comité du développement
urbain, du logement, et de l'aménagement du territoire :
décisions relatives au Comité du développement
urbain, du logement et de l'aménagement du territoire**

Décisions relatives au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

Contexte

1. La quatre-vingt-quatrième session du Comité du développement urbain, du logement, et de l'aménagement du territoire a eu lieu du 4 au 6 octobre 2023. Le rapport de la session figure dans le document ECE/HBP/219.
2. Dans le cadre de ses délibérations, le Comité a approuvé la prorogation du mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers jusqu'en 2030 ainsi que le projet de mandat pour 2025–2030, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2023/5.
3. Le Comité a également approuvé le programme de travail pour 2024 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme «Logement, aménagement du territoire et population», tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2023/7.
4. Le Comité exécutif est invité à approuver les décisions susmentionnées.

Projet de décision

5. Le Comité exécutif approuve par la présente:
 - a) la prorogation du mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers jusqu'en 2030 ainsi que le projet du mandat pour 2025–2030, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2023/5.
 - b) le programme de travail pour 2024 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population », tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2023/7.

